Changeons le mode d'emploi

SYMPOSIUM SUR LES JEUNES ET L'EMPLOI

Québec

LES SYMPOSIUMS SUR LES JEUNES ET L'EMPLOI

DÉPÔT LÉGAL
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
3ième TRIMESTRE 1984
ISBN 2-550-11270-9

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	L'état de la situation	5
2.	Le but	7
3.	Les objectifs	7
4.	Les partenaires	9
5.	La démarche générale et le déroulement du symposium	11
6.	La structure nationale et locale	15
7.	La conclusion	19
8.	Les dates et lieux des symposiums	21

1. L'ÉTAT DE LA SITUATION

Depuis une quarantaine d'années, la société québécoise a connu bien des changements: bouleversement des valeurs et des modes de vie, éclatement des institutions et remises en question, modification des liens entre la personne et le travail, etc.

Plus récemment, une crise économique a sévi, tant au Québec que dans le reste du monde occidental. Les spécialistes de tous les domaines s'entendent pour affirmer que les taux d'intérêts élevés, les dépenses gouvernementales, la courbe croissante du chômage et de l'aide sociale, auront des conséquences graves sur l'avenir même de la société. Bien qu'il soit difficile d'en prévoir l'ampleur, il ne fait aucun doute que la collectivité doive dès maintenant se conscientiser face à cet état de choses et voir à trouver les solutions qui s'imposent.

Relativement au problème du chômage, les statistiques révèlent que ce sont les jeunes âgés de 15 à 24 ans, plus que tout autre groupe, qui font les frais de ce grave fléau. De 1975 à 1982, la perte d'emploi et le taux de chômage ont été plus prononcés chez ces jeunes que pour les autres groupes d'âge. Et pourtant, tout le monde sait qu'aucune société n'est suffisamment riche "pour sous-utiliser sa jeunesse, cette formidable et irremplaçable ressource humaine". Malheureusement, il s'agit là d'une réalité que l'on retrouve au Québec.

Sans verser dans l'alarmisme, il est impérieux que les divers groupes économiques et sociaux se rendent compte que la jeunesse constitue d'emblée le groupe le plus susceptible d'amorcer les actions nécessaires à l'émergence de nouvelles valeurs sociales. C'est précisément sur cette jeunesse, à la fois réaliste mais remplie d'idéaux, capable d'enthousiasme et d'engagement dans des projets qui l'invitent à se dépasser, que la société doit compter. Il faut dès maintenant laisser les jeunes y prendre la place qui leur revient, dans tous les secteurs d'activités et, particulièrement, dans celui de l'emploi.

En effet, l'accessibilité des jeunes au marché du travail est intimement liée à leur insertion professionnelle et sociale. De nombreux efforts ont d'ailleurs été faits en ce sens. Ainsi, les pouvoirs publics ont, pour leur part, instauré une panoplie de programmes d'aide à l'emploi. Toutefois, le manque de cohésion dans l'action entreprise par les divers paliers de gouvernement fait ressortir de toute évidence la nécessité d'une concertation entre ces intervenants mais, également, celle d'une décentralisation vers les communautés locales et régionales.

C'est effectivement près des jeunes et des partenaires socio-économiques locaux que les problèmes de chômage pourront être résolus rapidement et de façon adéquate. Chaque localité ne connaît-elle pas mieux que tout autre niveau d'intervention ses limites, ses possibilités et ses ressources? Cependant, cette recherche conjointe de solutions n'arrivera à rien si elle ne s'appuie pas sur un processus de concertation et de négociation entre les partenaires en présence ainsi que sur un partage des responsabilités face aux actions à entreprendre localement.

Pour cela, il est essentiel que chacun des partenaires y participe avec enthousiasme et détermination. Le défi des partenaires socio-économiques consiste donc à s'impliquer activement dans la recherche de solutions aux problèmes de leur milieu, dont celui du chômage chez les jeunes. Pour ces derniers, le défi consiste à prendre en charge leur propre problématique et à agir directement dans l'élaboration de mesures précises favorisant leur entrée sur le marché du travail. Dès lors, la responsabilité du non-emploi n'apparaît plus comme étant le domaine exclusif du groupe le plus durement touché, mais bien celle de la société toute entière car celle-ci y sera impliquée.

Dans cette optique, le thème "Changeons le mode d'emploi" prend tout son sens. En fait, il prendra la signification que chacun des partenaires, jeunes, adultes, tant individuellement que collectivement, voudra bien lui donner au terme d'une démarche qui vise à amorcer un nouveau projet de société.

2. LE BUT

Voir à favoriser l'accès des jeunes à l'emploi en suscitant, chez eux et leurs partenaires socio-économiques, la reconnaissance et le partage d'une responsabilité collective du non-emploi ainsi que l'émergence de mesures spécifiques à l'insertion des jeunes au marché du travail.

3. LES OBJECTIFS

3.1 Objectif général

Permettre aux jeunes sans emploi et en sous-emploi, conjointement avec les partenaires socio-économiques locaux de onze (11) villes d'importance économique, d'engager une recherche et une négociation sur les conditions propres à créer à court terme de l'emploi pour les jeunes de 15 à 24 ans.

3.2 Objectifs spécifiques

3.2.1

Permettre aux jeunes sans emploi et en sous-emploi de gérer eux-mêmes leur processus d'intégration au marché du travail dans l'organisation de pourparlers avec les partenaires socio-économiques.

3.2.2

Permettre aux jeunes sans emploi et en sous-emploi de sensibiliser la communauté à la responsabilité collective du non-emploi en réfléchissant et en discutant avec les partenaires socio-économiques.

3.2.3

Permettre aux jeunes sans emploi et en sous-emploi de négocier, avec les partenaires socio-économiques, les modalités de leur insertion au marché du travail dans le déroulement des pourparlers.

4. LES PARTENAIRES

Les principaux partenaires impliqués dans la démarche sont les jeunes, les milieux municipal, syndical, patronal et scolaire.

4.1 Les jeunes

La participation massive des jeunes est le fondement même de la démarche envisagée et le gage de sa réussite. Seront donc présents aux symposiums, les jeunes sans emploi et en sous-emploi, âgés de 15 à 24 ans.

Les "sans emploi" sont légion au Québec mais ils ne forment que l'élément le plus visible de la problématique de l'emploi par rapport aux nombreux jeunes vivant une situation de sous-emploi. Ces derniers accèdent souvent au marché du travail via le temps partiel, faute de mieux, et s'y retrouvent dans des conditions de travail peu avantageuses. Tantôt, ils occupent des emplois à temps plein, mais dans des secteurs précaires ou en voie de le devenir. Parfois, ils n'occupent pas les emplois pour lesquels ils ont été formés. L'oscillement entre les périodes d'emploi et de non-emploi est une constante chez ces jeunes que le marché du travail ne satisfait pas ou qui en sont évincés contre leur gré.

4.2 Le milieu municipal

De par le rôle qu'elles assument au sein de leur collectivité, les municipalités constituent un partenaire de première importance.

En tant que législateur et employeur, elles déterminent, localement, les grandes orientations d'action; en tant qu'agent économique, elles assurent le développement de leur territoire et en gèrent les multiples ressources au bénéfice des citoyens.

De ce fait, les municipalités sont directement concernées par le problème du non-emploi et du sous-emploi chez leurs citoyens plus jeunes, et particulièrement bien placées pour voir à l'application de solutions adaptées aux réalités locales.

4.3 Le milieu syndical

Comme regroupements de travailleurs, les syndicats défendent les intérêts sociaux et économiques de leurs membres et, à ce titre, exercent une influence capitale tant au niveau de la dynamique interne de l'entreprise qu'au niveau de la configuration du marché du travail et de l'économie en général. Bien qu'on les retrouve surtout dans les grandes entreprises, il n'en demeure pas moins que leur rôle économique et social les incite à s'intéresser de près à la situation problématique des jeunes sans emploi et en sous-emploi.

4.4 Le milieu patronal

Ce groupe comprend à la fois les dirigeants d'entreprises relevant des domaines public et parapublic (municipalités, hôpitaux, commissions scolaires, etc.) et celles appartenant au secteur privé (compagnies à capital-actions, coopératives de production, etc.). En tant qu'employeurs, les dirigeants d'entreprises assument une responsabilité primordiale dans l'application de solutions concrètes relativement à l'insertion des jeunes au marché du travail et ce, peu importe la taille de l'entreprise qu'ils dirigent.

4.5 Le milieu scolaire

Le rôle-clé du milieu scolaire dans la formation des jeunes et dans leur choix professionnel futur en fait un partenaire privilégié dans la recherche de solutions visant une meilleure adéquation entre les acquis scolaires et un marché du travail en constante évolution. Cet aspect revêt une grande importance dans le cadre des symposiums sur les jeunes et l'emploi.

5. LA DÉMARCHE GÉNÉRALE ET LE DÉROULEMENT DU SYMPOSIUM

Trois grandes étapes dans le temps assureront le succès de la démarche; démarche visant à favoriser l'insertion professionnelle des 15 à 24 ans par l'application, à court terme, de solutions adaptées à la réalité locale.

5.1 La mise en place d'un Comité consultatif local et d'un Comité organisateur

Le Comité consultatif local a pour principal mandat de conseiller les membres du Comité organisateur et de favoriser l'implication des partenaires dans toutes les étapes de la démarche. Quant au Comité organisateur, il a pour tâche de déterminer les plans cadre d'opérationnalisation et d'en contrôler l'application dans les délais requis. La mise en place de ces deux comités constitue le point de départ de la démarche.

5.2 La phase préparatoire

Une phase préparatoire de deux mois avant la tenue du symposium permettra aux jeunes de se regrouper afin de partager leur vécu, leurs aspirations d'insertion au marché du travail et d'acquérir, par le fait même, les connaissances, les méthodes et les techniques nécessaires au bon déroulement des pourparlers avec les partenaires socio-économiques. Comme soutien à la démarche des jeunes, plusieurs cahiers thématiques seront réalisés:

- Vie socio-économique;
- Économie régionale;
- Outils de négociation;

- Stratégies d'accès au marché du travail;
- Formation et apprentissage;
- Technologie et emploi;
- Aménagement du temps de travail.

La phase préparatoire sera aussi l'occasion, pour chacun des partenaires impliqués, tant les jeunes que les milieux municipal, syndical, patronal et scolaire, de réfléchir et de concevoir diverses mesures et propositions locales applicables à court terme.

Ces propositions, dûment rédigées et déposées par chacun des partenaires avant la fin de la phase préparatoire, feront l'objet de discussions et de décisions lors du symposium.

5.3 Le symposium

Le symposium doit être vécu comme le point culminant d'une démarche intégrant la phase préparatoire et le dépôt des propositions d'action.

Cela signifie, de façon précise, que l'ensemble des propositions, ainsi déposées et regroupées sous forme de document, contiendra les demandes et les intentions d'action de chaque groupe de partenaires. Le symposium aura donc pour but ultime de permettre aux participants d'arriver à des ententes sur ces propositions et d'en réaliser l'application à court terme, dans leur milieu de vie.

5.3.1 La composition de la table

À l'occasion de l'ouverture du symposium et de la plénière clôturant celui-ci, chaque délégation disposera d'un nombre précis de sièges:

- jeunes : 5 sièges
- milieu municipal : 3 sièges
- milieu scolaire : 3 sièges
- milieu syndical : 3 sièges
- milieu patronal : 3 sièges

Une délégation est composée des personnes présentant des propositions au nom des entités qu'elles représentent.

Toute autre personne désireuse d'assister à l'ensemble des activités pourra y être admise comme observateur.

Lors des sessions de négociation proprement dites, il y aura formation de tables sectorielles avec répartition des sièges selon le modèle précédent:

Session 1 :	Jeunes:	5 sièges
	Milieu municipal:	3 sièges
Session 2 :	Jeunes:	5 sièges
	Milieu scolaire:	3 sièges
Session 3 :	Jeunes:	5 sièges
	Milieu patronal:	3 sièges
Session 4 :	Jeunes:	5 sièges
	Milieu syndical:	3 sièges

Le déroulement général du symposium (ordre du jour, modalités de fonctionnement, animation, production d'un procès-verbal, etc.) sera déterminé par le Comité organisateur local.

5.3.2 L'horaire

Première journée

8h30 à 9h00	déjeuner
9h00 à 10h00	ouverture
10h00 à 10h30	pause
10h30 à 13h30	session 1
13h30 à 14h30	dîner
14h30 à 17h30	session 2

Deuxième journée

9h00 à 12h00	session 3
12h00 à 13h00	dîner
13h00 à 16h00	session 4
19h00 à 21h30	plénière
21h30	clôture

5.3.3 La logistique

Le responsable de la logistique mettra en place un service d'accueil afin de répondre aux besoins des participants, des observateurs et des journalistes.

À l'arrivée, ce service remettra à chaque participant le programme de la journée.

Toutes les personnes impliquées directement ou indirectement dans le symposium recevront une carte d'identification.

6. LA STRUCTURE NATIONALE ET LOCALE

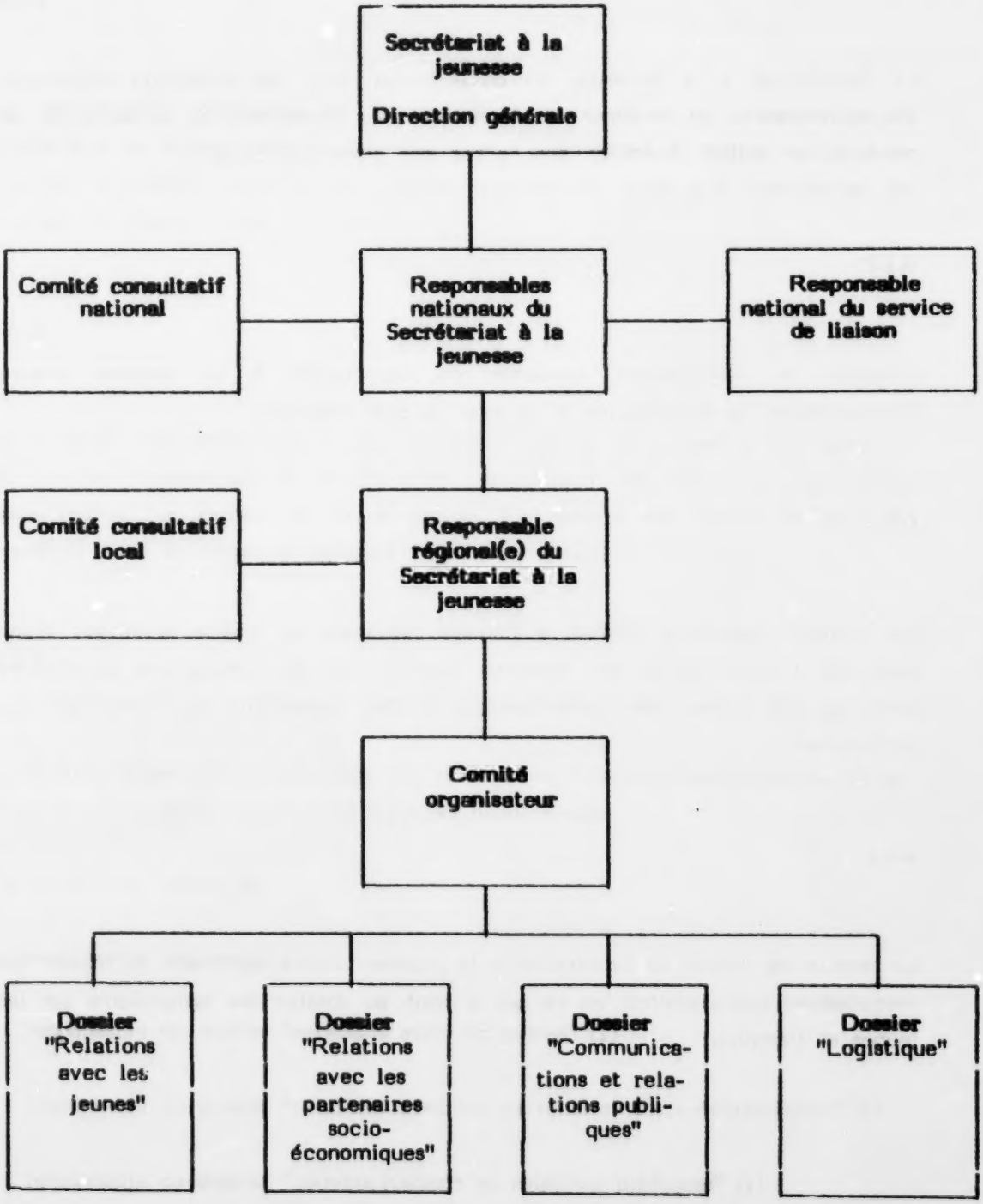

6.1 Au niveau national

6.1.1

Le Secrétariat à la jeunesse, en collaboration avec les différents ministères, assure le soutien professionnel et technique pour l'ensemble de la démarche de même qu'un soutien financier dans le cas des jeunes participants.

6.1.2

L'équipe de coordination nationale du Secrétariat à la jeunesse assure l'implantation, la coordination et le suivi du plan national.

6.1.3

Le Comité consultatif fournit à l'équipe nationale un double éclairage, d'une part, sur l'identification des contenus abordés lors des symposiums et, d'autre part, sur les enjeux des revendications à être présentées par l'ensemble des partenaires.

6.1.4

Le service de liaison du Secrétariat à la jeunesse voit à superviser le travail des responsables régionaux(les) en ce qui a trait au dossier des symposiums sur les jeunes et l'emploi.

6.2 Au niveau local

6.2.1

Le responsable régional(e) du Secrétariat à la jeunesse est responsable de l'ensemble du dossier dans sa localité. Il voit notamment à mettre sur pied un Comité consultatif local et un Comité organisateur ainsi qu'à coordonner les travaux de chacun d'eux.

6.2.2

Le Comité consultatif local a pour principal mandat de conseiller les membres du Comité organisateur et de favoriser l'implication des différents partenaires dans toutes les étapes de la démarche. Ce comité est formé de sept (7) membres issus du milieu et siégeant à titre individuel.

6.2.3

Le Comité organisateur détermine les plans cadre d'opérationnalisation au niveau local et en contrôle l'application dans les délais requis.

Ce comité est formé du:

- responsable régional(e) (1)
- responsable du dossier "relations avec les jeunes" (1)
- responsable du dossier "relations avec les partenaires socio-économiques" (1)
- responsable du dossier "communications et relations publiques" (1)

- responsable du dossier "logistique" (1)

- jeunes (3)

- responsable national (1)

Les responsables des divers dossiers devront s'adjoindre des équipes bénévoles pour accomplir l'ensemble des tâches.

7. LA CONCLUSION

La participation massive du milieu est essentielle à la réalisation des objectifs que sous-tend la présente démarche. En effet, l'implication des jeunes et des partenaires socio-économiques, tout au long de la phase préparatoire et à l'occasion du symposium lui-même, constitue la pierre angulaire de ce projet et, de façon évidente, en assure le succès.

Le succès des symposiums sera donc réel dans la mesure où la problématique jeunesse aura acquis assez de visibilité pour susciter, chez la population en général, une prise de conscience quant à la responsabilité collective du non-emploi. Il faudra aussi que cette prise de conscience contribue à établir un dialogue entre les jeunes et les partenaires socio-économiques, tout en amenant ces derniers à participer à la démarche, à soumettre des propositions concrètes visant l'accès des jeunes au marché du travail de même qu'à envisager, le plus rapidement possible, l'application des propositions retenues de part et d'autre.

Dès lors, un grand pas aura été franchi pour changer le mode d'emploi...

8. LES DATES ET LIEUX DES SYMPOSIUMS

	VILLE	SYMPOSIUMS
1.	Drummondville	21-22 janvier 85
2.	Rouyn/Noranda	29-30 janvier 85
3.	Rimouski	2-3 avril 85
4.	Jonquière	9-10 avril 85
5.	Hull	16-17 avril 85
6.	Baie-Comeau	23-24 avril 85
7.	Sherbrooke	30 avril 85 1er mai 85
8.	Trois-Rivières	7-8 mai 85
9.	St-Jérôme	14-15 mai 85
10.	Québec	21-22 mai 85
11.	Montréal	28-29 mai 85